



www.mairie-came.fr

Journal  
d'informations  
communales

AOÛT  
2015

# Le Lou Coralin

N°42

L o C o r a l i n

## le mot d'Humeur

*“Le monde appartient à ceux qui se lèvent tôt”. Nous connaissons tous ce vieux dicton populaire. Mais sommes-nous certains qu'il dise vrai? Une étude très sérieuse du professeur Satoshi Kanazawa et ses collègues de la London School of Economics (cette université britannique fondée en 1895 aurait produit 16 prix Nobel!) nous indique que les personnes qui se réveillent tard font preuve d'une plus grande capacité d'attention que celles qui sautent de leur lit aux aurores. De plus, la différence s'accroît tout au long de la journée. Il est même indiqué que les gens qui se couchent tard - et par conséquent se lèvent tard - ont un Quotient Intellectuel plus élevé que les autres. En ces temps de fêtes et des longues soirées, cela tombe plutôt très bien. Je vous encourage donc à profiter de ces vacances pour “dormir la grasse matinée”, vous devriez y gagner en intelligence. J'espère que nous pourrions en faire le constat à la rentrée. Bonnes Fêtes à tous.*

Cordialement. YB

## CAME EN FÊTE... 2015



**L**es fêtes locales arrivent à grands pas !!! En attendant ces dernières nous vous laissons apprécier le programme, avec des activités diverses et variées, afin de plaire à un plus grand nombre : vous retrouverez le traditionnel repas du vendredi soir, et vous découvrirez, également, la nouveauté du samedi le tournoi de BUBBLE FOOT. N'oubliez pas votre costume pour la soirée FAR WEST du dimanche, et ne loupez pas notre journée du lundi tous en ROUGE et NOIR pour clôturer cette édition 2015.

Nous espérons vous voir nombreux à nos côtés, pour faire la fête dans la joie et la bonne humeur !

A très bientôt

Le Comité des Fêtes

## ■ Sommaire

Edito .....	Page 1
Au Conseil Municipal .....	Page 2/3
État Civil, Informations diverses .....	Page 3/4
Programme des Fêtes .....	Page 4/6
Associations .....	Page 6

### Rédaction

La Commission culturelle

### Impression

Imprimerie IRIART - Bardos

### Lou Coralin

Tél. 05 59 56 02 75

email : loucoralin@orange.fr

# ■ Au Conseil Municipal

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 04 Mai à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs MONTERO, DUHALDE, BERLAN, POMMIÉS, LAFITTE, LAFAURIE, SERRES-COUSINE, BOISSELIÉ, ARETTE-HOURQUET, PETRISSANS, MARQUINE, COYOS, LAPOUBLE.

Excusés : Jean François ESPEL et Karine LAGOURGUE

Pouvoir : Jean-François ESPEL à Christian COYOS, Karine LAGOURGUE à Simone BERLAN

Secrétaire : Vincent POMMIÉS

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 08 AVRIL 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## ■ RENOUVELLEMENT BAIL BOULANGERIE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le bail dérogatoire consenti à la boulangerie prend fin au 30 Juin 2015. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une rupture ou sur une prolongation de ce dernier en bail commercial.

*Après en avoir délibéré, et prenant en compte plusieurs critères à savoir :*

- Que les loyers sur une année, après de très nombreuses relances, ont été versés jusqu'au 31/03/2015,
- Que la dette envers la commune a très légèrement diminué, reste encore inquiétante, et ne suit pas l'échéancier contractualisé avec le trésor public, mais que les locataires s'engagent à régulariser sur la durée du bail.
- Qu'une réunion de travail organisée le 19/03/2015 avec la trésorerie et le cabinet comptable avait démontré que la situation financière « semblait s'améliorer »
- Qu'il y a à ce jour un commerce ouvert avec une dynamique commerciale, et avec des produits de qualité,

*Le conseil municipal, DÉCIDE à la majorité (6 votes contre) de consentir un bail commercial.*

## ■ INONDATIONS DU 04 JUILLET - CROIX ROUGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux inondations du 04 Juillet dernier la croix rouge a versé 1826 Euros à la commune de dons récoltés. Ils seront répartis de manière égale aux 11 familles sinistrées lors de ces inondations soit 166,00 Euros.

## ■ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire expose que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Elaboré à l'initiative du maire, le PCS a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Un Plan Communal de Sauvegarde sera prochainement établi pour la commune de Came.

## ■ CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe.

*Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique (Intercommunal) rendu le 21 avril 2015 et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,*

- **DÉCIDE** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- **DÉCIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Extension école publique :

Le conseil municipal a chargé l'Agence Publique Locale d'établir plusieurs solutions d'extension de l'école publique pour la rentrée de Septembre 2015. Parmi celles-ci, deux d'entre-elles ont été retenues : Aménagement de l'appartement de l'étage en salle de classe, ainsi que de la salle du conseil municipal, en remplacement des deux classes du préfabriqué pour un coût de 170 000 Euros. La solution d'aménagement du préau en salle de classe sera retenue dans un second temps si nécessité de création d'une 5<sup>ème</sup> classe.

### - Appel d'offres voirie :

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offres intercommunal sera réalisé au niveau de la voirie entre les communes de Came, Sames, Guiche, Bardos, Bergouey-Viellenave et Arancou. La gestion de cet appel d'offre est un service proposé aux communes adhérentes à l'Agence Publique de Gestion Locale.

### - Remplacement poste agent communal :

Josiane CAMON ayant fait valoir ses droits de départ à la retraite à partir de la fin du mois de Juin, une personne devra être recrutée pour assurer les heures de ménage et de cantine.

### Le conseil municipal décide :

- de rencontrer le personnel communal existant afin de déterminer les besoins du futur poste
- de réaliser un appel à candidature dans le prochain numéro de Couralin

### - Communauté de Communes :

Mme Berlan a réalisé un état des lieux des avancées des travaux de la communauté de commune concernant la zone d'activité des hauts de la Bidouze, ainsi que présenté les travaux en cours au niveau du conseil des élus.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
monsieur le Maire lève la séance à 22h41.*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille quinze, le 02 juin à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.*

**Présents :** Mesdames et Messieurs MONTERO, DUHALDE, BERLAN, POMMIÉS, LAFITTE, LAFAURIE, SERRES-COUSINE, BOISSELIÉ, ARETTE-HOURQUET, PÉTRISSANS, MARQUINE, LAGOURGUE, COYOS, LAPOUBLE.

Secrétaire : Jean François Espel

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 08 AVRIL 2015

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

Mr le Maire y ajoute quelques précisions suites aux informations qui lui sont parvenues depuis. A savoir, le coût des TAP, pour le premier trimestre de l'année scolaire s'élève à 18000 €, et toutes les aides attendues, ne sont pas encore perçues.

Le PV du mois de mai, va faire l'objet d'une modification avant validation du conseil.

## ■ PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Mr le Maire expose sur quoi repose ce plan. Il s'agit en fait, d'évaluer tous les risques accidentogènes auxquels la commune peut être soumise, et d'établir une stratégie d'actions à mettre en place si l'incident survient.

**Exemple :** grave accident de la route. Qui s'occupe de quoi : déviation à mettre en place, secours à organiser, personnes à soutenir etc...

Une commission a donc été créée afin de mettre tout cela en forme.

Mrs Lafaurie, Marquines, Duhalde, Coyos, Pétrissans, Mr le Maire, seront de la partie.

# LES FÊTES DE CAME APPROCHENT

ON N'EST PAS DES COUCHE-TÔT..



Ça y est le programme des Fêtes 2015 est bouclé.  
Voici ce que nous vous proposons :

## VENDREDI 28 AOÛT

20h00 : **APÉRITIF - REPAS** - sur la place du village

Menu Adulte : 14 €

(Assiette de charcuterie - **COCHON DE LAIT/FRITES** -  
Fromages - Dessert - Café - Digestif Vin compris)

Menu Enfants : 5 € (Steak haché / frites - dessert)

23h00 : **BAL D'OUVERTURE DES FÊTES** avec la sono  
NIGHT WAVE

## SAMEDI 29 AOÛT

9h00 : **CONCOURS DE PETANQUE** sur la matinée – au stade (Amener votre matériel)  
Inscription : 8 € par équipe - **TOUS A VOS BOULES !**

11h00 : **CHASSE AU TRÉSOR** pour les enfants au stade

12h30 : **APÉRITIF – REPAS SUR PLACE : 8€**  
(MECHOUI dans le pain, fromage, dessert)

14h30 : Tournoi de **BUBBLE FOOT** (par équipe de 5) Nombre d'équipes limitées,  
inscription auprès de **Jérémy LAPOUBLE** au **06.77.82.52.63** : 8€ par joueur

19h00 : **APÉRITIF – TALOA**, sur la place du village, animé par le VG Brass Band.

23h30 : **BAL GRATUIT** avec **IMPULSION**

## DIMANCHE 30 AOÛT

11h00 : **MESSE ANIMÉE** par la Batterie Fanfare « LOUS HARDITS »

12h00 : **APÉRITIF**

18h00 : **SPECTACLE D'ECHASSE**  
avec **Les Chancayres** de Saint Pée de Léren

20h00 : **SOIRÉE FAR WEST**  
Despérados, Burger « Mc Camot », Lomo-Pimientos

20h30 : **SPECTACLE DE DANSE**  
avec la troupe des **DYNAMICS** de Sainte Marie de Gosse

23h30 : **GRAND FEU D'ARTIFICE MUSICAL**  
animé par la Batterie Fanfare « LOUS HARDITS »

00h00 : **BAL GRATUIT** avec la sono **YAKA DANSER**

# LUNDI 31 AOÛT : Journée en rouge et noir

12h00 : ANIMATION POUR LES ENFANTS sur la place du village avec le CLOWN BIGOUDI.

## 12h30 : APÉRITIF - REPAS

Menu Adulte : 13€ (ENTRECÔTES/FRITES - Fromage - Dessert

Café – Digestif - Vin compris)

Menu Enfant : 5€ (Steak Haché / Frites - Dessert)

## 17h00 : CONCOURS DE QUILLES

## 17h00 : JEUX GONFLABLES POUR LES ENFANTS.

## 19h00 : CONCOURS DE LANCER D'ESPADRILLE

## 20h00 : APÉRITIF - GRILLADES (Lomo/Ventrèche)

23h30 : BAL DE CLÔTURE GRATUIT avec la sono IMPULSION

### ■ Associations

#### MARCHE BIDACHE

L'association Prader-Willi France a été créée en 1996 pour informer les familles et les professionnels sur le syndrome de Prader-Willi, contribuer à améliorer la vie des personnes atteintes et encourager la recherche.

L'association rassemble près de 700 enfants et adultes atteints du syndrome.

Plus d'informations sur  
<http://www.prader-willi.fr/>



#### AIMA

Le 12 Septembre, cela fera un an qu'a ouvert "Le Hangar du Trocoeur" (1). Du mobilier, de la vaisselle, des bibelots, et bien d'autres choses, récupérés auprès de généreux donateurs, sont proposés à tout petit prix.

**A ce jour, plus de 70 familles Camotes s'y sont rendues.**

Au carrefour du social et de l'anti-gaspi, ce service d'AIMA a permis de créer, par l'intermédiaire de contrats aidés, cinq emplois. Et d'aider, par des dons et des déménagements solidaires, plusieurs dizaines de familles adressées par les services sociaux. Des associations ou des créateurs d'entreprises ont pu aussi bénéficier de tarifs préférentiels. Car il faut dire que "Le Hangar" commence à être connu de son environnement : les 500 adhérents (2) se répartissent dans un cercle de 40 kilomètres autour de Came.

Ainsi, modestement, cette structure associative, à vocation sociale et environnementale, contribue - un peu - à la notoriété de notre village.

(1) Pour vous rendre au "Hangar du Trocoeur", de l'église, prenez la petite route qui longe le cimetière, et suivez-la sur 200 mètres.

(2) AIMA étant une association 1901, à but non-lucratif, une adhésion - à vie ! - de 5 EUROS est demandée lors du premier achat.

#### CLUB ENTER NOUS

##### Après les Landes ...le Béarn

La prochaine sortie du club aura lieu le **JEUDI 17 SEPTEMBRE** (départ 8h45) dans le Béarn.

**Le matin** : En bus ,tour panoramique guidé de la ville de Pau suivi d'une balade à pied de son centre historique.

Repas à Gan

**L'après-midi** : Visite de la coopérative des vins de Jurançon (Les chais semi-enterrés et son exposition de mosaïques Gallo-Romaines)

Et suivant les possibilités de l'horaire : visite de la confrérie gourmande à Uzès (dégustation de confitures).

**Prix de la sortie : 42€**

Les derniers détails vous seront indiqués à l'inscription, c'est-à-dire avant le 6 septembre.

*Bonnes fêtes de Came - Pour le club J.Lenguin*



Retrouvez également toutes les infos concernant la commune de Came sur notre site [www.mairie-came.fr](http://www.mairie-came.fr). Les articles publiés dans le présent numéro vous sont restitués dans la forme rédactionnelle de leurs auteurs.

Vous souhaitez recevoir Lou Couralin par email en plus du format papier, alors envoyez-nous votre adresse sur : [loucouralin@orange.fr](mailto:loucouralin@orange.fr). Lou Couralin N°43 sortira début novembre. Il couvrira les mois de novembre et décembre. Merci de nous faire parvenir vos articles avant le **lundi 15 octobre**.

## ■ EXTENSION DE L'ECOLE

En raison des travaux de cantines prévus cet été, il y a deux classes à reloger pour la rentrée de septembre.

Le conseil décide de céder sa salle de réunion, pour une classe, et attend que le locataire de l'appartement de l'école, trouve un autre habitat, afin d'aménager cet appartement en une salle de classe, plus éventuellement une pièce de rangement.

*Ce déménagement prenant du temps, et afin d'être sûr d'être en capacité à accueillir les enfants dans les meilleures conditions, le conseil décide à l'unanimité de louer un algéco pour une salle de classe dès le mois de juin. Les enseignants pourront ainsi, dès début juillet, transférer tout le matériel.*

## ■ CRÉATION POSTES

Mr le Maire signale que deux employés communaux, en raison de leur ancienneté dans leurs fonctions, changent de statuts.

Le conseil après en avoir largement débattu décide :

-La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2nde classe

-La création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2nde classe des écoles maternelles.

## ■ EBOULEMENT DE LA FALAISE

Mr le Maire propose que l'APGL s'occupe de la gestion de ce dossier, à savoir, rédaction du cahier des charges incombant aux travaux à réaliser, appel d'offre, et ouverture des plis avec choix de l'entreprise.

Mr le Maire, signale qu'il faut également faire appel à un agent de sécurité SPS durant la période des travaux. Le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre les prérogatives exposées par Mr le Maire.

## ■ VOIRIE COMMUNALE

Mr le Maire, explique qu'une réflexion sur la gestion des travaux de voirie a été menée au sein de la communauté des communes.

En effet, excepté Bidache, les communes vont s'associer afin de créer une C.A.O (Commission d'Appel d'Offre) pour tout ce qui concerne les travaux de voiries : goudronnage, élagage, curage de fossés etc...

La commune détermine une somme par an de travaux à réaliser, un devis est demandé, et une offre retenue. L'entreprise est choisie pour une période de 4ans, mais si la commune décide pour une raison quelconque de diminuer le montant des travaux initialement prévus, elle peut le faire.

Notamment, pour le goudronnage, un coefficient de réajustement est prévu dans le montage de l'appel d'offre.

*Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de valider cette démarche et nomme Mrs Duhalde et Pétrissans, respectivement titulaire et suppléant pour cette commission.*

## ■ CHEMIN RURAL Carrière Pétrissans

Mr David Pétrissans souhaite exploiter la carrière située près de son domicile, mais « à cheval » sur un chemin communal, mitoyen à Came et Bidache. Les deux communes s'entendent sur le fait de lever tous les obstacles au développement de l'activité de cette personne, toutefois, il faut trouver le cadre légal le permettant. Cela va nécessiter l'ouverture d'une enquête publique.

## ■ BAIL COMMERCIAL BOULANGERIE

Le conseil n'ayant pas encore les clauses du futur bail la décision sera prise au prochain conseil avec toutes les pièces.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

### « COMMEMORATION » DECES MR BOURDALES

Mr Baroumes a adressé un courrier à Mr le Maire, lui demandant la possibilité de perpétuer cette commémoration tous les premiers dimanches d'avril.

Mr le Maire propose d'en parler aux principaux concernés, que sont les membres de la famille.

### Le fleurissement du pont

Mr Pommies présente les devis de 1400€ de jardinières, plus 600€ de fleurs, avec prestation de la mise en place.

Après quelques discussions sur les difficultés d'arrosage, liées au trafic routier, au fait que le pont est hors agglomération et qu'il faille demander des autorisations diverses, le conseil municipal décide à 13 voix (une abstention et une voix contre) de réaliser ce fleurissement.

### Signalétique

Mr le Maire expose les démarches en cours concernant le Numérué. Des contacts sont pris avec des prestataires afin de définir lequel est susceptible de nous offrir la meilleure prestation (conseils, qualité des supports et tarifs)

Une commission est créée comprenant, Mmes Lagourgues et Serres Cousiné et Mrs Pétrissans, Duhalde, Espel, et une personne extérieure au conseil Mr Barreyre.

## ■ Annuaire des Entreprises - Essor Basque

Mr Espel présente les deux dossiers sur lesquels il travaille actuellement avec l'aide de Mmes Berlan, Lagourgue et Mr Coyos :

- Présentation de l'annuaire des entreprises aux membres du conseil, avant relecture et dernières mises aux points en relation avec les artisans et l'imprimeur.

- Organisation d'une étape sur la commune de Came, de l'Essor Basque. Les objectifs étant les suivants : créer dans la durée un événement sportif sur la commune, faire parler de la commune hors des frontières de la communauté des communes, et profiter de la couverture médiatique (France3, Radio France, TVPI, chaînes espagnoles), pour mettre en avant l'artisanat local.

## ■ Travaux de l'église

Mr le Maire précise qu'il y a obligation de déposer un permis de construire, de demander des diagnostics obligatoires (Plomb et Amiante) et d'obtenir l'accord des bâtiments de France puisqu'il semblerait qu'une des façades de l'édifice soit de leur ressort.

Ramassage scolaire

Suite à une enquête du conseil général le transporteur en charge a été sanctionné de deux amendes consécutives. En conséquence celui-ci doit suivre scrupuleusement les itinéraires fixés par le CG64. C'est pourquoi plusieurs arrêts ont été supprimés. Devant les soucis de sécurité que cela engendre un courrier va être envoyé au CG64.

## ■ Divers

Suite au procès engagé aux Prud'homme et malgré les deux débous successifs, une employée communale a décidé de se pourvoir en cassation cette fois à ses frais.

ZAC, un diagnostic d'archéologie préventive devra être réalisé avant tout début de travaux. Afin de ne pas gêner l'exploitation des parcelles de maïs concernées celle-ci aura lieu courant novembre.

Mr Laffitte signale un éboulement sur la route de la Ferrerie. La commission voirie se rendra sur place pour évaluer les travaux à effectuer.

Suite à un départ à la retraite, dans le courant de l'année, il est aujourd'hui nécessaire d'en recruter un. Il serait de 15h par semaine de classe, avec un salaire lissé sur l'année.

*Le conseil municipal à l'unanimité conseille de créer ce poste. Une offre d'emploi sera ouverte.*

*L'ordre du jour étant épuisé,  
monsieur le Maire lève la séance à 23h30.*

## ■ Vie locale

### Information : Vivons bien ensemble

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un individu locataire, propriétaire ou occupant, une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...), un animal (abolements...). Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne. Dans tous les cas, est recommandé successivement de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments, de s'informer à la mairie pour vérifier s'il existe un arrêté réglementant le bruit ou l'activité en cause, d'adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste, recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (Conciliateur de justice), de faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux. En cas d'échec des démarches amiables, si l'auteur des bruits agit de nuit (tapage nocturne) ou s'il commet des nuisances sonores en plein jour (insultes notamment), vous pouvez faire appel aux forces de l'ordre (gendarmerie) pour constater le trouble. Parallèlement au Code de la santé publique, le Code pénal (article R. 623-2) sanctionne «les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui». Etant une petite commune, il est souhaitable qu'existe une certaine harmonie entre les habitants.

## ■ Vie locale

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'aménagement de la ZAC des hauts de la Bidouze à Came  
Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2015, il sera procédé à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée des Hauts de la Bidouze sur le territoire de la Commune de Came.

Le maître d'ouvrage de cette opération est la communauté de communes du pays de Bidache.

L'enquête aura lieu du 1<sup>er</sup> août 2015 au 1<sup>er</sup> octobre 2015 inclus, le dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Came.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à la mairie au nom de Mme Hélène Sarriquet, Commissaire Enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de PAU.

Mme Hélène Sarriquet assurera des permanences à la mairie de Came les :

- Lundi 31 août de 14h00 à 17h00
- Vendredi 11 septembre de 14h00 à 17h00
- Mercredi 23 septembre de 09h00 à 12h00
- Jeudi 1<sup>er</sup> et octobre de 09h00 à 12h00

### DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelles aura lieu à la mairie du lundi 21 septembre au vendredi 25 septembre 2015.

## DATES À RETENIR

**28/31 Août / Fêtes de Came**  
**1er Septembre / Rentrée scolaire**  
**Judi 17 Septembre /**  
**Sortie Club Enter Nous (départ 8h45)**  
**27 Septembre / Marche Bidache**

### Merci Josiane

Le Vendredi 3 Juillet, était un jour particulier pour tous les enfants de l'école publique car c'était le dernier jour de l'année scolaire. Mais l'événement cette année, était surtout que pour la dernière fois depuis treize ans, les sourires et la bienveillance de Josiane accompagnaient le repas de la cantine. Merci Josiane pour ces treize années passées auprès de nos enfants, nous te souhaitons une retraite paisible, n'oublies pas de revenir nous voir de temps en temps.

## ■ État Civil

### MARIAGE

Le 18 juillet 2015, KARST Jérôme et LAGOURGUE Karine, domiciliés Quartier Lataillade, se sont unis par le mariage.

*Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et toutes nos félicitations.*

### DÉCÈS

Le 18 juillet 2015, est décédée à Bordeaux, Anne Marie CASTETS veuve VERGEZ, domiciliée RD 48.

*Nous adressons à sa famille nos très sincères condoléances.*

## ■ Informations communales

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues au secrétariat de la mairie du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015.

Sont concernés :

- Les jeunes âgés de 18 ans qui viennent d'arriver sur la commune
- Les nouvelles personnes domiciliées sur la Commune
- Tout habitant payant la Taxe foncière ou la Taxe d'Habitation.

Révision exceptionnelle des listes électorales en 2015 : afin de permettre au plus grand nombre de citoyens, d'être inscrits sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015 les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er janvier et 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1<sup>er</sup> décembre.

En revanche, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> octobre et 31 décembre 2015, ne permettront de voter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

### RECENSEMENT MILITAIRE 3<sup>ème</sup> PÉRIODE 2015 (Rappel)

Les jeunes nés en juillet, août et septembre 1999 doivent venir se faire recenser à la mairie.

### RECENSEMENT MILITAIRE 4<sup>ème</sup> PÉRIODE 2015

Les jeunes nés en octobre, novembre et décembre 1999 doivent venir se faire recenser à la mairie.

### FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Du 24 août 2015 au 12 septembre 2015, le secrétariat de la mairie sera fermé le matin.

Ouverture l'après-midi de 14h à 17h.

